



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques

Section d'Ille-et-Vilaine

COMPTE RENDU

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 26 JANVIER 2017

► Accueil sur rendez-vous dans les SIP de Saint-Malo et Fougères :

Les agents du SIP de Saint-Malo ne participent pas aux groupes de travail mis en place sur le sujet et ont largement signé une pétition (texte en pièce jointe) qui a été remise à la Direction. Cette mise en place, programmée au 1^{er} mars, est différée à la date du 1er juin à Saint-Malo (absence de Mme LE REST, explique la Direction qui annonce un début d'expérimentation à partir du 1er mars à Fougères). Les agents de Fougères vivent cela comme une contrainte supplémentaire et demandent que tous les agents du SIP soient vraiment consultés. Ils vont définir ensemble comment ils se positionnent sur la participation aux groupes de travail.

FO a demandé comment l'accueil sur rendez-vous serait organisé pendant les campagnes de déclaration et paiement. La Direction a alors annoncé que le dispositif serait suspendu durant ces périodes.

FO considère que la Direction ne donne pas d'argument permettant de penser que le dispositif améliorera les conditions de l'accueil des usagers et les conditions de travail des agents. Il faudra souvent expliquer longtemps aux usagers le mille-feuille d'accueils possibles avant de répondre à leurs questions fiscales! La note de présentation du système explique que le rendez-vous pourra être donné au guichet.... en cas de forte affluence. Même si la Direction le nie, on aboutit bien à un alibi pour différer l'accueil physique et donc accompagner le déficit d'emplois dans les accueils.

Quand le chef de pôle fiscal explique que les agents définiront en interne les conditions de mise en place de ce mode d'accueil sur leur site, il les fait en réalité gérer la pénurie d'effectifs et de moyens. Les chefs de SIP auront un tableau de bord, un planning supplémentaire à superviser, ils ont autre chose à faire, la mise en place du prélèvement à la source par exemple..

Les syndicats ont unanimement voté contre l'expérimentation, un CTL sera donc convoqué dans les 15 jours pour réexamen du sujet, le mercredi 8 février au matin.

► Entraide entre les Services Publicité Foncière de Redon et Rennes1:

La Direction dit qu'elle connaît la différence de nature des actes gérés en milieu rural (Redon par exemple) et urbain (au hasard Rennes) et demandera aux agents de Redon de traiter les dossiers en «première main», au moins dans un premier temps. Elle affirme qu'elle ne demandera pas plus de productivité aux agents, qu'elle aura un œil attentif sur la situation...

... pourtant, elle refuse toujours de maintenir les deux imprimantes A4 du SPF de Redon et va les remplacer par une seule. Elle maintient l'échéance de remplacement des écrans du service (pour installer enfin des écrans 22 pouces de même définition pour que les collègues ne souffrent plus de maux de tête) dans un calendrier départemental incertain soumis aux contraintes budgétaires ! FO a insisté sur sa revendication de maintien de postes et services de pleine compétence: il n'est pas satisfaisant qu'avec l'organisation présentée un chef de poste ou service soit responsable du travail d'agents qui ne relèvent pas de son autorité.

► **La mise en place du Prélèvement à la Source (PAS):**

Mr PHILOUZE sera correspondant PAS pour le département; participant dans ce cadre à une réunion au ministère le 27 janvier. Les collègues de l'EDR ont bénéficié d'une présentation du PAS en janvier; les chefs de services et postes en suivront une le 31 janvier ou 2 février; les agents et contrôleurs courant mars, d'une durée de deux jours.

Des sessions d'e-formations sur les sujets techniques sont également prévues.

L'activité des Centres de Contact sera réorientée vers les réponses aux questions des contribuables.

Une note de service du 11 janvier à destination des SIE donne des premiers éléments d'organisation: le versement des PAS sera assuré via la Déclaration Sociale Nominative (qui regroupe en un seul document l'ensemble des déclarations sociales effectuées par un employeur). Il sera transmis de manière dématérialisée sur le portail Net-entreprises géré par le Groupement d'Intérêt Public pour la Modernisation des Déclarations Sociales (GIP-MDS). Le processus déclaratif jusqu'à la relance sera assuré par le GIP, les SIE n'interviendront qu'après cette relance.

Les administrations et collectivités territoriales entreront à terme dans le champ DSN (pas avant 2020 nous dit la note de service).

Cette mise en place d'un collecteur unique pour les cotisations sociales et l'impôt sur le revenu de la quasi-totalité des salariés actifs et retraités confirme les craintes de FO: il s'agit bien d'une étape vers la privatisation de l'encaissement, même si au bout du compte le travail augmentera à la DGFIP. Un pas est fait vers la fusion Impôt sur le Revenu/CSG que FO refuse. Elle n'apporte pas la justice fiscale revendiquée par le syndicat.

Par ailleurs, la Direction Générale se veut rassurante, mais a bien reconnu en revoyant à la baisse les suppressions d'emplois que la charge de travail des services de la DGFIP sera alourdie.

► **sur la situation des huissiers:**

En réponse à FO, la Direction maintient sa position sur les conditions de versement d'indemnités repas, reconnaît que le problème est accentué par un départ récent en retraite et une mutation vers l'outre-mer au 1er septembre 2017 ; elle annonce qu'un contrôleur candidate à la fonction et qu'elle espère des arrivées par mutation au mouvement inspecteurs au 1er septembre. Encore faut-il rendre ces postes attractifs pour les postulants potentiels !

► **Sur le sujet Secteur Public Local:**

En réponse à FO sur le nécessaire renforcement des postes comptables qui voient leur charge augmenter par le suivi des fusions d'intercommunalités, de syndicats et de communes, la Direction répond qu'elle est liée par ce que produisent les collectivités; elle évoque à nouveau les formations dispensées en 2016 sur le sujet, l'aide possible du tuteur hélios, l'affectation de l'Équipe de Renfort à partir de mars sur les postes concernés, quand ils auront clôturé les comptes 2016 et.. dans la limite des moyens de la DRFiP35, en particulier de l'effectif de l'EDR.

► L'installation du Service Départemental de l'Enregistrement au 1er septembre 2017:

La Direction renvoie à une prochaine réunion "plénière" programmée le 6 février sur le sujet; elle rappelle les problèmes techniques liés aux caractéristiques du bâtiment du CFP Magenta et les surfaces contraintes à partager avec l'accueil des Services de Publicité Foncière.

FO a rappelé que ni les syndicats ni les agents n'avaient demandé les fermetures de services à Montfort, Fougères, Vitré et Saint-Malo pour " installation" dans les bâtiments de la DRFIP et du Centre Magenta.

Manquant de place pour assumer ses mesures de restructuration, la Direction utilise de plus en plus des méthodes d'installation de services sur le mode "poussez-vous que j'entasse les autres".

► Le télétravail à la DGFIP:

Suite à interrogations d'agents relayées au CTL, la Direction a apporté des précisions: suite au décret n°2016-151 du 11/02/2016 sur le télétravail dans la fonction publique, l'arrêté du 22 juillet 2016 d'application dans les ministères économiques et financiers est paru (JO du 03/08/2016).

Ce dernier n'est toutefois pas encore applicable à la DGFIP (pas de diffusion de circulaire) car la DGFIP a commencé par une préfiguration.

10 directions sont préfiguratrices: surtout des directions parisiennes, la DG (Cap numérique), le Cantal et la Savoie. La généralisation (et donc la parution de la circulaire) est prévue pour la fin de l'année 2017. Le télé travail n'est donc possible à la DRFiP35 que pour des situations médicales ou sociales particulières.

CONCLUSION: le Directeur Régional change, la politique d'austérité dictée au nom de la «nécessaire» réduction des déficits publics demeure. Chaque sujet traité en CTL illustre que les missions de service public et les fonctionnaires qui les assurent restent considérés comme des coûts par nos Directeurs. Toutefois, en matérialisant par pétition et refus de participation aux groupes de travail le refus de se résigner, les collègues du SIP de Saint-Malo ont fait différer l'application d'une expérimentation. Ainsi, il est une nouvelle fois démontré qu' ensemble il est possible de freiner, voir d'arrêter ce rouleau compresseur. Cela doit nous encourager à faire remonter toutes nos revendications pour ensemble les faire aboutir.

Rennes le 30 janvier 2017. Vos représentantes en CTL: Catherine LE GUENNEC et Philippe CARO



BULLETIN d'ADHESION NOM :

Prénom :

Grade : Indice Quotité de travail :

Affectation : déclare

vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques,**
section d'Ille et Vilaine . (fo.drifip35@finances.gouv.fr)

Fait àle